



**CHEQUE EMPLOI
2025
FORMULAIRE D'ADHESION**

Employeur

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
N° postal _____ Ville _____
N° de téléphone _____ Fax _____
Email _____

Employé ☐ 1^{er} engagement ☐ réengagement

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
N° postal _____ Ville _____
Date de naissance _____ Etat civil _____
Nationalité _____ N°AVS _____

Désirez-vous assurer cet employé, auprès de nos assureurs, pour :

L'assurance de base MALADIE ☐ Oui ☐ Non
L'assurance ACCIDENTS ☐ Oui ☐ Non
L'employé est-il LOGE ☐ Oui ☐ Non
 NOURRI ☐ Oui ☐ Non

Dates d'emploi du _____ au _____
en qualité de _____ à CHF/H brut _____
Net payé par l'employeur en CHF _____

Employé ☐ 1^{er} engagement ☐ réengagement

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
N° postal _____ Ville _____
Date de naissance _____ Etat civil _____
Nationalité _____ N°AVS _____

Désirez-vous assurer cet employé, auprès de nos assureurs, pour :

L'assurance de base MALADIE ☐ Oui ☐ Non
L'assurance ACCIDENTS ☐ Oui ☐ Non
L'employé est-il LOGE ☐ Oui ☐ Non
 NOURRI ☐ Oui ☐ Non

Dates d'emploi du _____ au _____
en qualité de _____ à CHF/H brut _____
Net payé par l'employeur en CHF _____

Employé☐ 1^{er} engagement ☐ réengagement

Nom

Prénom

Adresse

N° postal

Ville

Date de naissance

Etat civil

Nationalité

N°AVS

Désirez-vous assurer cet employé, auprès de nos assureurs, pour :

L'assurance de base MALADIE

☐ Oui ☐ Non

L'assurance ACCIDENTS

☐ Oui ☐ Non

L'employé est-il

LOGE

☐ Oui ☐ Non

NOURRI

☐ Oui ☐ Non

Dates d'emploi du au
en qualité de à CHF/H brut
Net payé par l'employeur en CHF

Le service « Chèque emploi » se charge des démarches administratives liées au personnel temporaire (effeuilles-vendanges- récoltes) qui travaille en Suisse **moins de 90 jours par année**.

Nous annonçons leur arrivée auprès de l'Office cantonal de la population ainsi qu'auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS, où le Chèque emploi est inscrit. Les demandes de carte AVS seront également faites par nos soins pour les employés qui n'en possèdent pas.

En matière d'assurance accidents, vos employés seront couverts par votre contrat collectif auprès de la Société d'Assurance Dommages FRV (pour ceux qui sont au bénéfice de ce contrat).

En ce qui concerne le salaire, les fiches seront établies mensuellement à partir d'un salaire horaire (ou mensuel selon votre demande). Le nombre d'heures effectuées doit nous être transmis à la fin de chaque mois. Le salaire net sera versé par vos soins.

Les personnes inscrites seront déclarées par le Chèque emploi et sous ce nom auprès de la Caisse cantonale genevoise de compensation. Le montant des charges sociales vous sera facturé mensuellement afin que nous puissions le reverser aux assurances concernées.

Le versement des acomptes pour l'impôt à la source est de la responsabilité de l'employeur. Le forfait pour la perception de l'impôt se monte à Frs. 20.-/semaine. La liste récapitulative et les attestations quittances seront complétées puis vous seront envoyées pour signature.

Lieu et date :

Signature de l'employeur :

Lieu et date :

Signature d'AgriGenève: